



PRÉFET DES HAUTES-ALPES

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET
ET DE LA SECURITE

Gap, le 27 Août 2012

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

28, Rue Saint-Arey
05011 GAP cedex

La Préfecture des Hautes-Alpes communique :

Attaques du loup : Opération de tir de prélèvement d'un loup pour la protection des troupeaux domestiques des communes d'Agnières-en- Dévoluy, de Saint-Etienne-en -Dévoluy et de Saint- Disdier-en -Dévoluy

Par arrêté préfectoral en date du 24 août 2012, le Préfet des Hautes-Alpes a ordonné une opération de tir de prélèvement d'un loup pour la protection des troupeaux domestiques des communes d'Agnières-en-Dévoluy, de Saint-Etienne-en-Dévoluy et de Saint Disdier-en-Dévoluy.

Ce tir de prélèvement sera organisé par les lieutenants de louveterie, sous la coordination , le suivi et le contrôle technique du Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage (ONCFS).

Il pourra avoir lieu de jour comme de nuit, entre le 27 août et le 26 septembre 2012, dans la mesure où les troupeaux demeurent dans des conditions où ils sont exposés à la prédation du loup.

Cette mesure administrative de tir de prélèvement intervient après le constat , sur ces 3 communes, depuis le 1er juillet 2011 , de 18 attaques à responsabilité du loup non écartée ayant entraîné la mort ou blessure de 130 ovins malgré la mise en place de mesures de protection de troupeaux , d'effarouchement du loup et de tirs de défense.

La mise en oeuvre de ce tir de prélèvement sera encadrée par les textes applicables et « le protocole loup », adopté au niveau national.

Contact presse : Françoise CHABERT – préfecture des Hautes-Alpes – tél : 04 92 40 49 45 – francoise.chabert@hautes-alpes.gouv.fr

Gisèle HOUSEAUX – tél : 04 92 40 48 10 – gisele.houseaux@hautes-alpes.gouv.fr